Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_154_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-154

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-154 Avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2026 Galipette

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS *Technicienne référente : Ophélie LE CAROFF*

Annexe avenant galipette

Dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse exercée par Poher Communauté depuis le 1er janvier 2004, la collectivité reconnaît l'association GALIPETTE comme acteur de la petite enfance pour la gestion d'un multi accueil et d'une halte accueil pour les enfants de 2 mois à 6 ans, au sein de la maison de l'enfance située à CARHAIX.
Afin de soutenir l'association GALIPETTE, Poher Communauté contribue techniquement à la gestion du multi accueil et de la halte accueil en mettant du personnel et des moyens matériels et financiers à l'association.
Ces contributions sont habituellement fixées pour une durée de trois années, dans une convention d'objectifs et de moyens.

Considérant les évolutions de versement des aides annoncées par la CAF, il convient de prolonger la convention en cours par un avenant. Ainsi, la future convention pluriannuelle sera en adéquation avec les évolutions de la CAF. Effectivement, l'année 2026 sera une année de travail qui permettra d'intégrer la dimension de tarif au berceau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

1) **Valident le contenu de l'avenant à la convention.**
2) **Autorisent le Président à signer l'avenant et à verser la subvention allouée.**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_154_DEB-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

